

Circonstances de la conjuration.

**MALTHE.** Les circonstances rapportées dans notre dernier Journal de l'horrible complot formé contre cette Isle, se trouvent détaillées dans une Relation qui paroît dans le public, & que le Grand Maître a fait communiquer au St. Siège & à toutes les Puissances Catholiques. Cette Relation s'étend jusqu'au 5. Août, que l'on avoit déjà fait subir à vingt un des conjurés la punition dûe à leurs crimes. Tout ce que nous avons dit de cette trâme, est véritable. C'est le Bacha Mustapha, Gouverneur de Rhodes, amené le 2. Février sur sa propre Galere à *Malthe*, qui l'a ourdie, & qui se persuadoit d'en voir la réüffite, lorsqu'elle fut heureusement découverte. La relation dont il est ici question, est fort longue, & il nous sera difficile d'en faire usage. On y voit tout le caractère de l'entreprenant, du fourbe & furieux Bacha qui vouloit voir exécuter son desespéré dessein. Il avoit fait usage de sa liberté pour jouïr tous les rolles qui devoient y conduire : usage ainsi bien contraire à ce qu'attendoit de lui le Bailly du Bocage, chargé des affaires de France, & qui s'étoit intéressé non-seulement pour lui procurer cette liberté, mais aussi pour qu'il trouvât dans sa captivité tous les agrémens qui pouvoient l'adoucir. Ce Bacha donc qui a abusé de la sorte de la générosité qu'on avoit eüe à son égard, étoit encore détenu, bien reserré & gardé, à vüe, dans les premiers jours du mois d'Août. On attendoit, sans doute, une réponse de la Cour de France à son sujet : Car d'abord après qu'on sçut qu'il étoit l'auteur de la conjuration & le chef de tous les conjurés, on en informa cette Cour, qui vraisemblablement aura depuis fait connoître à la Porte-Ottomane l'énormité du crime dont il s'est rendu